



CONTRATS AIDÉS: EMPLOIS SOLDÉS

Le plan « Borloo », du nom du ministre de la « cohésion sociale », prévoit des mesures de lutte contre le chômage.

Pour les chômeurs de longue durée, les personnes de plus de 50 ans au chômage : **Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)**; pour les titulaires de minima sociaux (RMI) et les chômeurs âgés de moins de vingt ans : **Contrats d'avenir (CA)**.

Ces contrats remplacent ni plus ni moins les CES dont l'efficacité reste à démontrer.

Au moment où la direction générale de l'AP-HP supprime 800 emplois statutaires par an, elle décide de recruter...800 emplois aidés!

Quelles missions et quelles fonctions occuperont ces « nouveaux » contrats?

D'après l'annonce officielle, ces emplois ne doivent pas remplacer des emplois de titulaires et ne doivent pas être en relation directe avec les patients. Pourtant, L'AP-HP propose les pistes habituelles: archivage, courses, accueil, entretien, fonctions administratives, **hôtelières**, crèches **et auxiliaires de vie**.. En bref des postes statutaires non tenus par des titulaires, puisqu'ils ont été supprimés et non considérés par la direction générale comme faisant partie de la chaîne du soin!

Pourquoi cette décision de la Direction générale?

Parce que ces contrats ne lui coûtent rien en terme de salaire. Ce sont nos impôts qui payent. Les agents recrutés devront **travailler 20 heures par semaine pour 659,5 €uros brut par mois** avec une prise en charge de l'Etat, des collectivités locales et de la sécurité sociale de **70 % à 90% soit entre 461 et 626,6 €uros!**

C'est encore moins de recettes pour la sécurité sociale et un gain pour le contrat aidé de 300 € maximum pour un travail à mi-temps!

Sans autre précision et dans sa grande mansuétude, l'AP-HP propose de leur donner quelques prestations et une réduction du prix de leur repas !

Et puis, qui aura la charge de leur formation, s'ils sont formés ? (voir les emplois jeunes...)

La productivité étant le maître mot et l'objectif des DRH, combien se verront, comme leurs prédécesseurs (CES, CEJ, CEC, etc.), « proposer » des heures supplémentaires avec comme seule alternative la récupération en fonction des besoins de service?

Au lieu d'être solidaire avec les chômeurs en leur versant des prestations leur permettant une vie décente, nous devenons solidaires des patrons qui les exploitent.

La philosophie générale du gouvernement et du MEDEF est de baisser le coût du travail, de supprimer la sécurité du statut, de réduire le nombre de fonctionnaires et à terme de supprimer les cotisations patronales de sécurité sociale pour la détruire .

Le chômage de masse est une aubaine pour le patronat. Celui-ci en profite pour tirer les salaires vers le bas et bloquer toute revendication offensive des salariés (des nantis!). Bref avec ces contrats, les grands gagnants sont les patrons comme pour la journée de « solidarité » !

Et le gouvernement fait baisser artificiellement les chiffres du chômage.

Exigeons leur embauche sur des emplois statutaires et exprimons notre refus de tout emploi précaire à l'AP-HP, comme ailleurs.